

Aubagne, le 7 JUIN 2022

La Directrice Générale des services déléguée

Secrétariat de la CDPENAF
SAF
16 rue Antoine Zattara
13002 MARSEILLE Cedex 3

Dossier suivi par :
DGA DUST
Service Planification Urbaine
T : 04 42 62 80 00
urbanisme.pae@ampmetropole.fr
Nos réf : DUTSPU-AUB0421/2022-04-71121

LRAR n° 201563163472 2

Objet : Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) du Pays d'Aubagne et de l'Etoile – Saisine de la CDPENAF des Bouches-Du-Rhône

Madame, Monsieur,

Le processus d'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) du Pays d'Aubagne et de l'Etoile se poursuit. L'arrêt du projet ainsi que le bilan de la concertation en séance du Conseil de la Métropole en date du 5 mai 2022 marque une nouvelle étape.

A ce stade, le dossier est élaboré techniquement mais n'est pas opposable aux tiers car il est susceptible de modifications liées à la consultation des personnes publiques associées et consultées, ainsi qu'aux résultats de l'enquête publique à venir.

Par la présente et conformément aux articles L.153-16 et suivants du code de l'urbanisme, la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) des Bouches-du-Rhône est saisie sur ce projet.

Veillez trouver ci-joint le dossier comprenant les éléments suivants :

- note synthétique ;
- tableau présentant un bilan des transferts de zones en hectares ;
- tableau relatif aux consommations d'espaces prévues dans le futur projet.

Le dossier complet est téléchargeable sur le lien suivant : www.grosfichiers.com/JcLGbF7Ac8S

L'équipe planification urbaine du Territoire reste à votre disposition pour toutes informations complémentaires.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de mes salutations respectueuses.

Aurore MATTE

